

**Séance du 30 septembre 2021****Délibération n° 2021-108**

L'an deux mil vingt et un, le 30 du mois de septembre à 20 heures, se sont réunis, à Le Brethon, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 20 septembre 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Gilles JACQUET à Monsieur Jérôme JOMIER

Absents excusés : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur David LOUBRY, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Alain BECQUART

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5.7	Thème : Intercommunalité

**Objet : Convention d'entretien au titre du PDESI Espaces – sites – itinéraires – 2020-I-1  
Avenant Financier pour l'année 2021 – Randonnée pédestre – Réseau d'itinéraires PR Communauté de Communes du Pays de Tronçais – Département de l'Allier**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**VU** la délibération du Conseil départemental de l'Allier en date du 26 juin 2018, portant Allier pleine nature ;

- VU** la délibération n°2018-88 du conseil communautaire en date du 17 octobre 2018 relative à la demande d'inscription des circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires ;
- VU** la délibération du Conseil départemental de l'Allier en date du 18 octobre 2018, portant sur la Politique sportive – conventions types d'entretien au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de l'Allier en date du 21 octobre 2019 portant Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier – inscription, modification du PDESI et conventions d'entretien des itinéraires inscrits au PDESI ;
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de l'Allier en date du 16 juillet 2021 relative au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier – Entretien des espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ;

**Considérant** que le seul changement qui se tient concerne la durée et le montant de la subvention ;

**Considérant** que le montant de la subvention est plafonné à 7 992 € ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,


**DECIDE :**

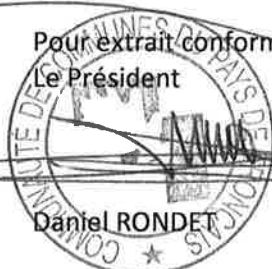
**Article 1 :** d'approuver l'avenant 2021 tel qu'il figure en annexe.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer cet avenant financier.

**Article 3 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
  
Daniel RONDET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)